

# Les syndicats opposés à la mise en place d'une sous-filiale journalistique low-cost

- Assemblée générale de l'ensemble du personnel, mardi 10 juin à 14H30 -

La direction vient d'annoncer au Comité d'entreprise la création d'une filiale d'AFP Services dénommée **AFP-Media Services**.

Dans le document présenté au CE du 22 mai dernier, la direction rappelle qu'AFP Services "a été conçue à l'origine principalement en direction du marché des entreprises non médias et des institutions", avant d'expliquer que "les évolutions de la circulation de l'information sur le web ont fait naître une nouvelle demande de la part des médias, désireux de pouvoir faire appel à une équipe éditoriale capable d'offrir une prestation de personnalisation des contenus."

Selon la direction, cette nouvelle activité "*Média (...) a de belles perspectives commerciales*" et compte déjà dans ce domaine deux clients, Orange.fr et RTL.fr : depuis un an, des journalistes en CDD à temps plein (six à mai 2014), "*aidés de pigistes*", assurent cette prestation.

Problème : pour que des journalistes aient droit à la carte de presse, l'entreprise qui les emploie doit réaliser plus de 50% de son chiffre d'affaires avec des clients médias. Or ce n'est pas le cas d'AFP-Services qui travaille surtout dans la communication pour des entreprises ou pour la Commission européenne (actuellement son principal client).

**Résultat: les jeunes précaires qui assurent depuis un an l'"animation éditoriale" des sites Orange et RTL sont toujours dans l'attente de leur carte de presse.**

La direction présente la mise en place d'AFP-Media Services, filiale "*médias*" de la filiale "*corporate*" de l'AFP, comme "*le seul moyen*" pour donner enfin à ces jeunes journalistes leur carte de presse.

## Les raisons de notre ferme opposition

Les syndicats CGT, FO, SUD et CFE-CGC s'opposent à ce projet pour des raisons de principe et des raisons sociales :

- Les syndicats se sont toujours opposés à ce que les activités corporate puissent se faire dans le cadre de l'agence. C'est notamment pourquoi ils se sont opposés (hélas, en vain) à ce que la filiale dédiée à ces activités de communication prenne le nom d'AFP-Services ou que l'on puisse demander à du personnel statutaire AFP de participer à ces activités de communication.
- Malgré cette opposition, ces activités d'AFP Service se sont étendues à la confection de contenus à la carte, à la demande de clients comme Orange ou RTL. Le document de la direction envisage d'élargir cette offre en direction de "*chaînes de télévision pour*

*des prestations à la demande telles que des interventions en direct (live standups) et des sujets exclusifs en France et à l'étranger réalisés par des journalistes". Bien qu'il s'agisse d'activités médias, elles ne ressortent pas de la mission d'intérêt général de l'Agence, ces contenus devant être conformes à la ligne éditoriale définie par les clients. C'est cette activité d'intérêt particulier que la direction veut regrouper dans la nouvelle sous-filiale.*

- Les syndicats signataires ne peuvent accepter les conditions de précarité (contrats de travail, salaires, absence de carte de presse...) des personnes appelées à produire ces contenus pour le compte aujourd'hui d'AFP Services, et demain de la sous-filiale médias de la filiale non médias, dont la seule justification serait de leur permettre d'obtenir leur carte de presse. Rappelons que pour la plupart, ces jeunes journalistes ont passé les tests de la bourse AFP et qu'ils ont accepté cette activité dans l'espoir de mettre, par ce biais, un pied à l'agence.
- Par conséquent, **les syndicats signataires refusent cette filiale low-cost**, qui servirait à pérenniser et justifier au sein du groupe AFP (et dans ses locaux parisiens) l'existence d'une concurrence interne, d'une "AFP bis" low-cost, basée sur des conditions sociales dérogatoires et indignes. **Ils demandent à la direction de renoncer à ce projet et de donner aux salariés participant aux activités médias d'AFP Services le même statut que l'ensemble des journalistes de l'AFP**, quitte à les détacher pour effectuer, au sein d'AFP Services, ce travail qui ne ressort pas des missions de l'agence, comme c'est d'ailleurs le cas pour leurs responsables.
- De même, **les syndicats signataires disent clairement leur opposition à la politique systématique de filialisation**, à l'heure où le rapport Françaix veut entraîner l'agence dans cette voie, avec le risque d'externalisation du technique, et où la définition restrictive du périmètre des missions d'intérêt général par la Commission européenne pourrait également conduire au saucissonnage des activités de l'agence.

<p><b>Appel à une Assemblée générale du personnel le MARDI 10 JUIN à 14H30 au premier étage rue Vivienne (salle des Desks)</b></p>
--

Les syndicats signataires informeront à cette occasion des initiatives prises:

- **Demandes de rendez-vous** à Matignon, au ministère de la Culture, avec les députés et les sénateurs.

- **Décision de saisir le Conseil supérieur de l'Agence** pour lui demander de dire que les activités journalistiques lancées au nom de la "*marque AFP*" pour satisfaire à des missions d'intérêt particulier sont contraires à l'article 2 du statut.

Paris, le 3 juin 2014

**Les syndicats CGT, FO, SUD et CFE-CGC de l'AFP**